

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Prestations d'Aides Sociales

**N°** CP-2012-3-4-2

Service consulté

## DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UN INDU D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENT

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'examen d'une demande de remise gracieuse d'une somme indûment perçue au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement.

Madame Henriette B, âgée de 90 ans, est hébergée à l'EHPAD « Les Chevrets » à COUTHENANS (Haute-Saône) depuis le 24 novembre 2005.

Compte tenu de sa dépendance, elle perçoit une Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement qui est versée par le Département du Haut-Rhin.

Dans le cadre de la mise à jour annuelle de ses droits en 2011, le montant de son allocation a diminué à compter du 1er janvier 2011. Toutefois, l'allocation a été payée sur l'ancienne base jusqu'au mois de mai 2011 inclus. Il en résulte un indu de 2 036,93 € qui a fait l'objet d'un titre de recette émis à l'encontre de Madame Henriette B en octobre 2011.

Le fils de l'intéressée a sollicité la remise gracieuse de cet indu en faisant valoir que la situation financière de sa mère ne lui permettait pas de rembourser cette somme.

Les ressources de cette dernière s'élèvent à 1 537 € par mois alors que le coût mensuel de son hébergement est de 2 053 € par mois. Madame Henriette B est toutefois pensionnaire payante grâce à l'aide financière qui lui est apportée par son fils.

Au regard de la situation, je propose une remise gracieuse de l'intégralité de l'indu soit 2 036,93 €.

Les crédits nécessaires à l'émission du mandat pour l'annulation du titre émis sur l'exercice 2011 sont inscrits au programme I612 chapitre 67 fonction 53 nature 673.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER